

Direction Nationale pour le Sénégal

Dakar, le 23 juin 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 36^{ème} REUNION DU CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU SENEGAL TENUE LE 23 JUIN 2022 A DAKAR

Le Conseil National du Crédit (CNC) du Sénégal a tenu sa trente-sixième réunion le jeudi 23 juin 2022, par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Moussa TOURE, Directeur de la Monnaie et du Crédit, membre du Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BCEAO, représentant le Ministre des Finances et du Budget, Président statutaire du CNC.

Le Conseil a examiné la situation du financement des campagnes de production agricole 2022, présentée par La Banque Agricole (LBA) et la BNDE. Il a pris connaissance des concours mis en place, à date, par les deux banques, d'un montant global de 40,7 milliards FCFA pour l'approvisionnement en semences et en engrais des producteurs. Les financements ont concerné l'arachide, le riz, le niébé, des produits vivriers (maïs, sorgho, fonio), le sésame ainsi que les produits horticoles. Des requêtes de financement continuent d'être reçues.

Les échanges ont fait ressortir qu'en dépit des avancées notées dans les financements accordés pour les intrants subventionnés, des préoccupations fortes demeurent relativement à la disponibilité et au coût des engrais, particulièrement dans le contexte d'un démarrage précoce de la saison des pluies et de son impact sur le cycle végétal. Par conséquent, le Conseil a recommandé que des mesures urgentes soient prises en vue de lever ces contraintes dans des délais raisonnables et à la hauteur des besoins réels du monde rural.

Dans ce cadre, le Conseil a souligné l'impérieuse nécessité de reconstituer la capacité d'endettement des opérateurs privés auprès des banques, par l'apurement des créances qu'ils détiennent sur l'Etat au titre des précédentes campagnes. Il a également réitéré sa recommandation en vue du renforcement du contrôle préalable du professionnalisme et de la solvabilité des opérateurs privés devant solliciter des concours bancaires sur la base de quotas d'intrants bénéficiant de la subvention publique.

Par ailleurs, les membres du Conseil ont relevé la situation des stocks de graines d'arachide collectées par les industriels lors de la campagne 2021/2022 qui mérite un traitement approprié.

Le Conseil a pris connaissance de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) 2022-2026, présentée par le Conseiller Technique du Directeur Général du Secteur Financier et de la Compétitivité au Ministère des Finances et du Budget.

Le Conseil s'est félicité de l'adoption de la SNIF et des orientations retenues, notamment pour la mise en œuvre des volets du Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré (PAP 2A) 2019-2023 et du Plan Sénégal Emergent (PSE) y afférents.

Les membres du Conseil ont exhorté les parties prenantes et l'Etat à veiller à une opérationnalisation ordonnée de la Stratégie, assortie d'un dispositif de suivi-évaluation pertinent ainsi qu'à la mise en place d'une communication adaptée pour une meilleure appropriation par la population cible.

Le Conseil a été informé de la situation du système bancaire à fin mars 2022, marquée par une bonne tenue des principaux indicateurs dans un contexte de risques accrus sur l'activité économique au niveau mondial et de leurs impacts sur l'économie sénégalaise. En particulier, il a noté les perturbations des circuits d'approvisionnement des denrées de première nécessité occasionnant la hausse des prix de vente ainsi que la forte progression des cours mondiaux du pétrole.

Sur la base des statistiques arrêtées à fin mars 2022, les emplois bancaires se sont inscrits en hausse de 1.166,9 milliards (+15,0%) en glissement annuel pour s'établir à 8.963,0 milliards, induite par une progression des crédits nets (+714,3 milliards; +13,9%) et des autres emplois bancaires (+452,6 milliards; +17,1%). Le ratio des créances en souffrance brutes, rapportées au total des crédits, s'est établi à 11,3% à fin mars 2022 contre 13,3% un an plus tôt. Le ratio des créances en souffrance nettes est ressorti à 3,9% à fin mars 2022. Sur le plan prudentiel, la situation des établissements de crédit est globalement satisfaisante avec un ratio de solvabilité totale de 13,15%.

Concernant le secteur de la microfinance, les indicateurs d'activités affichent, en glissement annuel à fin mars 2022, une tendance haussière pour les systèmes financiers décentralisés de grande taille (article 44 de la Loi sur les SFD) aussi bien pour les dépôts (424 milliards ; + 12,5%) que les crédits (471 milliards ; +10%). La situation prudentielle s'est globalement améliorée.

Après avoir relevé la situation globalement satisfaisante des établissements de crédit et des institutions de microfinance, le Conseil a réitéré sa recommandation relative à l'opérationnalisation rapide des mécanismes de financement du Programme d'Accélération Compétitivité Emplois (PACE) du PAP2A au travers de concertations avec toutes les parties prenantes, en particulier les banques, les SFD et la BCEAO.

Enfin, le Conseil a été informé de la décision prise par le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa réunion trimestrielle tenue le 1^{er} juin 2022, de relever de 25 points de base les taux directeurs de la BCEAO, afin de favoriser le retour progressif de l'inflation dans la zone cible, condition indispensable pour une croissance économique saine et inclusive. Ainsi, le taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité est passé de 2,00% à 2,25% et le taux du guichet de prêt marginal de 4,00% à 4,25% à compter du 16 juin 2022. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union reste inchangé à 3,0%.

Fait à Dakar, le 23 juin 2022

La Direction Nationale de la BCEAO pour le Sénégal